



Conseil économique et social

Provisoire

6 juin 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 7 février 2006, à 15 heures

Président : M. Hachani (Tunisie)

Sommaire

Exposé sur le rapport intitulé *La situation et les perspectives économiques dans le monde, 2006*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

Questions diverses

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

06-23477 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Exposé sur le rapport intitulé « *La situation et les perspectives économiques dans le monde, 2006* »

1. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) fait un exposé PowerPoint sur le rapport intitulé « *La situation et les perspectives économiques dans le monde, 2006* », rapport établi comme par le passé par le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les cinq commissions régionales de l'ONU.

2. Le rapport souligne que la croissance de l'économie mondiale s'est ralentie en 2005, tout en maintenant un taux relativement élevé. Après une pointe en 2004, la croissance du commerce a été ramenée d'un taux de 11 % à environ 7 %, tandis que la croissance du produit intérieur brut (PIB) était ramenée d'environ 4 % à environ 3 %. Le taux global de croissance du PIB et du commerce devrait rester pratiquement inchangé en 2006.

3. Il est intéressant de noter que la croissance économique du monde en développement est nettement meilleure que celle du monde industrialisé : environ 6 % contre environ 2,5 %. En particulier, pour la troisième année consécutive, le taux de croissance des pays les moins avancés a dépassé celui de l'ensemble du monde en développement, atteignant une moyenne de plus de 6,5 % par an, pourcentage qui devrait se maintenir en 2006. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, la moyenne est légèrement inférieure, se situant aux alentours de 5,5 % par an, mais cela reste le taux de la région observé sur trois ans le plus élevé jamais enregistré.

4. Il convient de rapprocher ces chiffres des estimations de la CNUCED et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), selon lesquelles le revenu par habitant des pays les moins avancés doit augmenter d'environ 3 % pour que ces pays puissent réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Certains de ces pays se heurtent à des difficultés particulières qui tiennent aux conflits et aux prix du pétrole, mais 18 des 41 pays de cette catégorie atteignent ce taux. La croissance de l'économie américaine ne devrait augmenter que d'un peu plus de 3 %, mais elle fera

mieux que d'autres parties du monde industrialisé, telles que le Japon ou l'Union européenne. Dans le monde en développement, on s'attend à ce que la croissance très rapide de la Chine et de l'Inde fasse monter la moyenne au-dessus de 5 %, mais l'Amérique latine accusera un retard sur la moyenne de l'ensemble du monde en développement avec une croissance prévue de 3,9 % seulement.

5. Le rapport souligne quatre risques principaux : ajustement anarchique des déséquilibres mondiaux, persistance de prix du pétrole élevés, renversement de la tendance à une forte hausse des prix de l'immobilier dans un certain nombre de pays importants et une pandémie de grippe aviaire.

6. En ce qui concerne le premier de ces risques, l'intervenant constate que le déficit de la balance courante des États-Unis a atteint un niveau record : il dépasse les 800 milliards de dollars en 2005. Cela est compensé par des excédents dans toutes les autres grandes régions du monde, ce qui, au total, signifie qu'il y a transfert net de ressources vers les États-Unis d'Amérique. Jamais auparavant la plus grande économie du monde n'avait enregistré pendant aussi longtemps un déficit aussi important. Contre toute attente, toutefois, le déficit record a coïncidé avec une stabilisation du dollar des États-Unis, et même, en fait, une légère appréciation en 2005. Il apparaît donc clairement que l'évolution de l'économie mondiale a permis aux États-Unis d'Amérique de financer un déficit de la balance courante et un déficit commercial record. Le risque de déstabilisation majeure associé à ce déficit semble très faible, mais les coûts d'une telle déstabilisation – si elle devait se produire – seraient très élevés.

7. On a pu dire que le déficit des États-Unis avait été facile à financer en raison d'un excès d'épargne dans l'économie mondiale, mais le Département des affaires économiques et sociales estime au contraire que l'explication est à rechercher dans une « anémie de l'investissement ». Il semble que la question de savoir comment gérer cette anémie de l'investissement soit l'un des principaux problèmes de l'économie mondiale aujourd'hui.

8. Le deuxième risque est lié aux prix du pétrole. Il s'agit d'un risque hautement probable et entraînant un coût élevé. On a enregistré en 2005 une très forte augmentation des prix du pétrole, qui ont diminué légèrement en fin d'année, pour rebondir au début de

2006. L'économie mondiale s'est adaptée à des prix du pétrole relativement élevés, mais une nouvelle augmentation importante de ces prix pourrait avoir des effets déstabilisants, les principaux pays industrialisés prenant des mesures de contraction monétaire pour maîtriser les effets inflationnistes.

9. Le troisième risque concerne un effondrement des prix de l'immobilier, en particulier dans les principaux pays industrialisés et, notamment, aux États-Unis d'Amérique. Le risque est lié non pas tant à l'impact direct de la chute des prix qu'à ses conséquences sur la consommation et la demande mondiale et, partant, sur la croissance économique. Un effondrement a de bonnes chances de se produire, mais ne devrait pas être très coûteux pour l'économie mondiale.

10. Le quatrième risque, une pandémie de grippe aviaire, est difficile à évaluer, mais pourrait être coûteux, comme l'histoire l'a montré, notamment lors de la pandémie de grippe qui a éclaté après la Première Guerre mondiale.

11. La principale implication de la situation économique mondiale est la nécessité de renforcer la coordination des politiques pour faire face aux déséquilibres. Il ne fait aucun doute qu'un ajustement obtenu par le biais d'une chute du dollar des États-Unis entraînerait de fortes perturbations financières. La plupart des actifs financiers étant libellés en dollars, une dépréciation de cette monnaie se traduirait par une forte perte de richesse dans le reste du monde.

12. Le meilleur scénario n'est pas un ajustement du dollar des États-Unis d'Amérique, mais plutôt un ajustement qui réduirait la demande aux États-Unis d'Amérique tout en l'augmentant dans le reste du monde, afin de maintenir un taux rapide de croissance économique mondiale. Il s'ensuit que les États-Unis d'Amérique doivent réduire leur déficit budgétaire et stimuler l'épargne privée, et les pays disposant d'un excédent doivent encourager l'investissement. La Chine doit accroître la consommation afin de promouvoir la demande. Comme le souligne le rapport, le scénario d'un très difficile équilibre de l'économie mondiale offre au Fonds monétaire international la possibilité de jouer un rôle de coordination essentiel. Il permettra également aux pays en développement de faire entendre leur voix dans les délibérations consacrées aux déséquilibres économiques mondiaux.

13. Appelant l'attention sur les chapitres II et III du rapport, qui analysent le commerce international et les

flux financiers, y compris l'aide, à destination du monde en développement, l'intervenant met l'accent sur certaines des principales observations qui y sont consignées. Premièrement, force est de reconnaître que la réunion ministérielle que l'Organisation mondiale du commerce a tenue à Hong Kong a eu des résultats très modestes. Il reste beaucoup à faire au cours des mois qui viennent pour éviter que le cycle de Doha ne provoque une déception. D'un autre côté, les conditions de financement extérieur se sont améliorées en 2005 pour les pays en développement et les pays en transition. Dans le cas des pays émergents, les coûts du financement extérieur ont atteint des planchers historiques. Cela étant, ces pays doivent faire preuve de prudence avant de profiter de primes de risque exceptionnellement faibles au titre du financement extérieur, car un renversement brutal de la tendance pourrait toujours survenir.

14. Deuxièmement, en dépit de ces conditions favorables, les apports de capitaux sont restés limités, le transfert négatif des ressources en provenance du monde en développement vers le monde développé ayant atteint en 2005 le niveau record de près de 500 milliards de dollars. La raison en est que beaucoup de pays en développement ont utilisé l'excédent de leur balance courante et leurs apports de capitaux pour constituer des réserves internationales le plus souvent libellées en dollars des États-Unis. Les pays en développement ont donc indirectement contribué à financer le déficit des États-Unis.

15. À la suite du Consensus de Monterrey, l'aide publique au développement a repris sa tendance à la hausse. Elle devrait avoir atteint en 2010 un niveau de 0,36 % du PIB des pays développés. Cela produira 50 milliards de dollars supplémentaires au titre de l'aide, dont la moitié pour l'Afrique subsaharienne, mais ce taux ne représentera encore que la moitié de l'objectif des Nations Unies de 0,7 %, réaffirmé dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

16. **M. Ould Yolba** (Mauritanie), notant l'importance attachée aux répercussions que pourrait avoir une épidémie de grippe aviaire, demande si d'autres phénomènes, tels que la sécheresse, le paludisme ou les nuisibles, ont été pris en considération en tant que facteurs influant sur la croissance économique des pays en développement.

17. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) précise que son

exposé n'a abordé que les tendances globales et n'en a rendu compte qu'à un niveau très général. On trouve une analyse beaucoup plus détaillée de chaque région au chapitre IV du rapport, qui a été établi par les commissions régionales de l'ONU. Certains des éléments qui y sont mentionnés ont assurément un impact sur l'économie des pays en développement et en particulier sur leur secteur agricole.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2005/45, E/2005/L.52, E/2006/1 et Corr.1, E/2006/2, E/2006/11, E/2006/12, E/2006/46 et E/2006/L.1)

18. **Le Président** appelle l'attention sur les projets de décisions contenus dans le document E/2006/L.1, présenté par le Bureau à l'issue des consultations officielles tenues conformément à la décision 1988/77 du Conseil et oralement révisés lors des consultations officielles tenues ultérieurement.

Projet de décision I : Date proposée de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

19. *Le projet de décision I est adopté.*

Projet de décision II : Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social

20. **Le Président** appelle l'attention sur l'ordre du jour provisoire figurant au chapitre I du document E/2006/1. Avant de passer à l'adoption du projet de décision, il rappelle aux délégations que la question du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information ne figure pas à l'ordre du jour de la session de fond de 2006 et que les participants à l'*Agenda de Tunis pour la société de l'information* ont prié le Secrétaire général de superviser le suivi à l'échelle du système des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Sommet a décidé que pour s'acquitter de cette tâche, le Conseil pourrait mettre à profit la contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement, l'un de ses organes subsidiaires. Or, pour être en mesure de s'acquitter de ces nouvelles responsabilités, la Commission devra être renforcée. Le Conseil a donc été prié de réexaminer le mandat, l'ordre du jour et la composition de la Commission à sa

session de fond de 2006. Lors de la même session, le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général sur les modalités de la coordination interinstitutions de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et ses recommandations sur le processus de suivi, et rendra compte de cet examen à l'Assemblée générale.

21. **M^{me} Hughes** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement étudie la projet de décision et a besoin encore de temps pour poursuivre ses délibérations à son sujet.

22. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite reporter à une date ultérieure l'examen du projet de décision, conformément à la demande de la représentante des États-Unis d'Amérique.

23. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision III : Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2007

24. **Le Président** dit que le programme de travail de base du Conseil pour 2007 figure au chapitre II du document E/2006/1.

25. **M^{me} Hughes** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement a encore besoin de temps pour étudier le programme de travail de base.

26. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite reporter à une date ultérieure l'examen du projet de décision, conformément à la demande de la représentante des États-Unis d'Amérique.

27. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision IV : Organisation des travaux de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social

28. **M^{me} Hughes** (États-Unis d'Amérique) demande le report de l'examen du projet de décision. Son gouvernement s'interroge sur l'opportunité pour le Conseil d'inscrire à l'ordre du jour de sa session d'organisation un point relatif à la réforme de ses méthodes de travail ou d'attendre l'adoption d'une décision par l'Assemblée générale.

29. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande comment le Conseil poursuivra l'examen du projet de décision.

30. **Le Président**, rappelant la discussion en cours sur la proposition faite par la délégation des États-Unis d'Amérique lors de la séance précédente du Conseil tendant à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation, comme expliqué dans le document E/2006/46, ainsi que la discussion en cours à l'Assemblée générale sur l'organisation des travaux du Conseil, dit qu'il considère que le Conseil souhaite reporter l'examen du projet de décision IV à une date ultérieure, en attendant de nouvelles consultations.

31. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision V : Débat de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

32. **M^{me} Hughes** (États-Unis d'Amérique) propose de modifier le projet de décision dans un sens qui tienne plus pleinement compte de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, modification qui se lirait comme suit : « Le Conseil économique et social décide que le débat de sa session de fond de 2006 consacré aux activités opérationnelles devrait porter sur un réexamen de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, notamment de ses paragraphes 23 et 102, afin d'évaluer l'application en vue d'en assurer l'application intégrale ».

33. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'étant donné que le Conseil n'est pas habilité à réexaminer ou modifier les résolutions de l'Assemblée générale, son Groupe aurait besoin encore de temps pour examiner la proposition des États-Unis.

34. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) fait siennes les observations faites par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et invite à faire preuve de prudence en ce qui concerne l'emploi du mot « réexamen » se rapportant à toute résolution de l'Assemblée générale.

35. **M^{me} Zaunschirm** (Autriche), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne étudiera la proposition des États-Unis.

36. **Le Président**, demandant à la représentante des États-Unis de remettre par écrit le projet d'amendement au Secrétaire, considère que le Conseil souhaite reporter l'examen du projet de décision V.

37. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision VI : Thème du débat de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale

38. **Le Président** invite le Conseil à passer à l'examen du projet de décision VI, dans lequel, sur proposition des commissaires régionaux, le thème du débat relatif à la coopération régionale sera : « La dimension régionale de l'instauration d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et son incidence sur le développement durable ».

39. **M^{me} Hughes** (États-Unis d'Amérique) propose de modifier le thème en ajoutant, après « au plein emploi et à la création d'emplois productifs », le membre de phrase, « et à un travail décent pour tous », conformément au thème du débat de haut niveau.

40. **M. Ndimeni** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se déclare disposé à étudier le projet d'amendement.

41. **M^{me} Zaunschirm** (Autriche), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne serait prêt à appuyer le projet d'amendement.

42. **Le Président** dit qu'il considère que le Comité tient à reporter l'examen du projet de décision VI, en attendant de nouvelles consultations.

43. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision VII : Demande de changement des dates prévues pour la cinquième session du Comité d'experts de l'administration publique

44. **M^{me} Hughes** (États-Unis d'Amérique) demande pourquoi les dates prévues pour la cinquième session ont été changées et s'il en résultera des dépenses supplémentaires.

45. **Le Président** dit que les dates ont été changées pour permettre à plusieurs des experts de participer à la session de l'organe en question et que le changement de dates n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.

46. *Le projet de décision VII est adopté.*

Projet de décision VIII : Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil

47. *Le projet de décision VIII est adopté.*

Projet de résolution E/2005/L.52 : Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session

48. *Le projet de résolution E/2005/L.52 est adopté.*

Commissions régionales : Commission économique pour l'Afrique

49. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite adopter la proposition tendant à ce que le Gouvernement du Burkina Faso accueille la trente-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Ouagadougou, du 10 au 14 mai 2006, qui se tiendra en même temps la réunion annuelle de la Banque africaine de développement et la conférence annuelle des ministres des finances, du Plan et du développement économique; toutes les dépenses supplémentaires engagées au titre de la tenue de la session en dehors d'Addis-Abeba seront prises en charge par le pays d'accueil.

50. *Il en est ainsi décidé.*

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

Commission de la science et de la technologie au service du développement

51. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature de la Suisse au siège devenu vacant à la Commission de la science et de la technologie au service du développement. Il considère que le Conseil souhaite élire la Suisse par acclamation pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2008.

52. *Il en est ainsi décidé.*

53. *La Suisse est élue membre de la Commission de la science et de la technologie au service du développement.*

Comité du programme et de la coordination

54. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature d'Israël au siège devenu vacant au Comité du programme et de la coordination. Il considère que le Conseil souhaite présenter la candidature d'Israël en vue de son élection par l'Assemblée générale à ce Comité pour un mandat prenant effet à la date de

l'élection par l'Assemblée générale et expirant le 31 décembre 2008.

55. *Il en est ainsi décidé.*

56. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite reporter la présentation de candidature d'un autre membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États en vue de son élection par l'Assemblée générale.

57. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA)

58. **Le Président**, faisant observer que l Thaïlande est le seul pays candidat au siège devenu vacant au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire la Thaïlande par acclamation pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2008.

59. *Il en est ainsi décidé.*

60. *La Thaïlande est élue membre du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).*

61. **Le Président** dit que la Belgique a présenté sa candidature au siège du Conseil de coordination du Programme commun que les Pays-Bas ont laissé vacant; il considère que le Conseil souhaite élire la Belgique à ce poste pour un mandat prenant effet immédiatement et expirant le 31 décembre 2006.

62. *Il en est ainsi décidé.*

63. *La Belgique est élue membre du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).*

Questions diverses

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

64. **Le Président**, conformément aux demandes faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/230, donne des informations au Conseil sur les préparatifs de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Les principales parties prenantes institutionnelles se sont félicitées de l'approche décrite dans sa note informelle du 7 février 2006 sur les préparatifs de la réunion spéciale de haut niveau, qui avait été distribuée aux membres du Conseil et comportait des propositions sur la façon de s'assurer que la réunion soit focalisée sur le thème de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et du Document final du Sommet mondial de 2005. Quatre sous-thèmes ont été proposés à la lumière des consultations tenues par le Président avec les membres du Bureau et les parties prenantes institutionnelles, et de l'ordre du jour prévu des organes intergouvernementaux de ces dernières. Ces sous-thèmes sont les suivants : stratégies nationales de développement en vue de réaliser les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement; réalisation du volet développement du programme de travail de Doha : prochaines étapes, notamment dans le domaine de l'« aide au commerce »; dette extérieure : tirer parti des initiatives actuelles pour rendre la dette plus viable; et soutien des efforts de développement des pays en développement à revenu intermédiaire.

La séance est levée à 16 h 25.